

L'EMPLOI ETUDIANT



Méthodologie

Pour rédiger cette fiche de synthèse, l'OVE a mobilisé les données de l'enquête sur les ressources économiques des étudiant-es (éditions 2021 et 2024).

Attention : Il est important de prendre en compte à la lecture de cette fiche que ces enquêtes n'ont pas été menées au même moment, et que ce ne sont pas les mêmes répondant-es qui y ont participé. Par ailleurs, ces enquêtes donnent des éléments de compréhension sur les conditions de vie des

étudiant-es qui ont répondu aux questionnaires de l'OVE, mais ne peuvent prétendre rendre compte de la complexité de la réalité de chaque étudiant-e de l'ULB. En outre, ces enquêtes mettent à jour des liens de corrélation et non de causalité.

L'EMPLOI ETUDIANT, CONTEXTE



Au cours des deux dernières décennies, le travail étudiant en Belgique a connu d'importantes transformations. Au début des années 2000, il était souvent envisagé comme un appoint ponctuel, concentré durant les vacances scolaires, destiné à financer des loisirs ou quelques dépenses courantes. Travailler pendant l'année académique est aujourd'hui devenu une **composante régulière de la vie étudiante**. Ces évolutions furent d'ailleurs encadrées par la loi, depuis l'instauration du statut de travailleur.se étudiant.es en 1991, jusqu'aux élargissements progressifs des quantités de travail tolérées dans ce statut entre 2012 et 2025. Ainsi, la part des étudiant-es de Belgique ayant déclaré au moins un contrat étudiant est passé de **52,6% en 2012 à plus de 68,3% en 2022** selon l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS)¹. A l'ULB, ce sont **43,6%** des répondant-es de l'enquête sur les ressources économiques qui déclaraient travailler pendant l'année académique en 2023².

Quel fut le contexte de la généralisation de l'emploi étudiant ? On peut évidemment supposer que à l'importante **augmentation du coût de la vie** au cours

des années 2000³ y ait contribué. La vie étudiante, de manière plus spécifique, est plus couteuse que par le passé. Avoir un matériel informatique ainsi qu'une connexion internet de qualité suffisante est aujourd'hui incontournable, et constitue une dépense inédite. **Mais surtout, le coût du logement, dépense la plus importante pour les décohabitants, ne cesse d'augmenter**, le prix des locations ayant doublé au cours des 20 dernières années, et bondi de 15% au cours des deux dernières années à elles seules⁴.

En outre, on constate une augmentation de la proportion d'étudiant-es précaires dans le bassin étudiant, à la fois du fait de l'accès aux études à des catégories socio-économiques moins favorisées, mais également en raison de l'allongement des études. En effet, si la proportion de diplômé-es de bacheliers à l'échelle de la FWB a peu augmenté depuis le début des années 2000, le nombre de diplômé-es de Master a significativement augmenté, particulièrement chez les femmes⁵. Or, du fait de l'autonomisation économique progressive des étudiant-es à mesure de leur avancée dans le cycle de vie (en premier lieu par le biais du logement), le fait d'étudier plus longtemps augmente le

risque de précarité⁶. Les données administratives de l'ULB confirment ce phénomène, et montrent que parmi les inscrit-es en Master, la proportion d'étudiant-es à être issu.es d'écoles à indice socio-économique faible⁷ est passée de 9,8% à 15,4% entre 2015 et 2024⁸, ce qui suggère une démocratisation des études supérieures de type long.

Cette institutionnalisation de l'emploi étudiant n'a cependant pas été accompagnée d'un aménagement des dispositifs d'enseignement pour permettre l'occupation d'un emploi parallèlement aux études. Or, les études supérieures n'ont initialement pas été pensées pour permettre ce double emploi du temps.

Dans cette fiche, nous allons tenter de dresser le portrait des étudiant-es de l'ULB ayant un emploi pendant l'année académique et de l'impact que cela a sur leurs études, notamment par le biais de comparaisons entre groupes de niveau socio-économique différent. Nous distinguerons enfin les emplois saisonniers et leurs contours.

1 ONSS (2023). Données annuelles des étudiants jobistes. Office National de Sécurité Sociale.

2 Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) de l'ULB. (2024). Enquête sur les ressources économiques des étudiant-es. Université libre de Bruxelles.

3 Statbel. (2024). Indice des prix à la consommation harmonisé (IPC harmonisé) – Données ouvertes 1996–2024. Office belge de la statistique. Récupéré de <https://data.gov.be/en/datasets/nodeid4812>

4 Federia. (2024). Baromètre des loyers 2024.

5 Statbel. (2025, 29 janvier). *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*. Consulté le 17 avril 2025, à partir de <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

6 Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) de l'ULB. (2024). Enquête sur les ressources économiques des étudiant-es. Université libre de Bruxelles.

7 L'indice socio-économiques d'une école est calculé à partir du niveau socio-économique des ménages fréquentant les écoles ou le territoire désigné. Les indices les plus faibles mentionnés ici (situés entre 1 et 4 sur une échelle de 20) désignent les écoles les moins favorisées selon cet indicateur.

8 Données fournies par le service Statistiques et études prospectives (STEP) de l'ULB.

PROFIL DES ETUDIANT·ES SALARIE·ES

Nous avons vu que **43,6%** des répondant·es déclaraient travailler pendant l'année académique en 2023. Cette proportion ne varie pas selon le genre, mais on observe que la propension à travailler est significativement plus élevée en BA poursuite, et moins élevée en BA1 (cf. Figure 1).

Figure 1 : proportion d'étudiant·es qui travaillent pendant l'année académique selon le niveau d'étude [%] (n = 2017)



P valeur < 0,001.

De même, **les répondant·es ayant quitté le domicile familial (décohabitant·es) sont une plus grande proportion à être en emploi (33%) que les répondant·es cohabitant·es (24,9%)**. Ceci est cohérent avec le fait que leurs dépenses sont plus élevées, du fait des coûts inhérents à la vie en autonomie (loyer, alimentation, etc.)⁹.

UN RAPPORT DIFFERENCIE A L'EMPLOI SELON LE PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE

On remarque également que les étudiant·es tendent à être des proportions équivalentes à se déclarer en emploi, quelle que soit leur situation socio-économique ou leur origine sociale¹⁰.

Lorsqu'on questionne les répondant·es sur les raisons pour lesquelles ils et elles sont en emploi, une majorité indique travailler car cela leur est indispensable pour vivre (47%), et une proportion quasiment équivalente indique que cela leur permet de gagner de l'argent de poche (45,7%), ou que cela est destiné à améliorer leurs niveaux de vie (43,2%) (cf. Figure 2).

Figure 2 : Motivations au fait d'occuper un emploi pendant l'année académique [%] (n=913)



Ces conceptions différenciées de leurs emplois et de leurs revenus suggèrent des niveaux économiques différents. En effet, **les travailleur·ses en situation financière « très difficile » sont 84,5% à considérer que leurs emplois leur sont indispensables pour vivre, contre 9,3% de celles et ceux en situation financière « très facile »** (cf. tableau 1). Ces dernier·es sont en revanche plus représenté·es parmi celles et ceux indiquant travailler pour gagner de l'argent de poche, acquérir une expérience professionnelle, améliorer leur niveau de vie, gagner en indépendance, ou même... occuper leur temps libre. Cela traduit un rapport très différencié au travail, considéré comme un moyen de subsistance essentiel pour les un·es, et un outil d'amélioration de la qualité de vie et de capitalisation sur la réussite pour les autres.

⁹ Voir fiche de synthèse sur le logement des étudiant·es, OVE, 2022.

¹⁰ L'origine sociale est ici mesurée à partir du niveau de diplôme des parents. Voir rapport de l'OVE diffusé en 2023 pour accéder à la méthodologie de création de ces indicateurs.

Tableau 1 : motivations au fait d'avoir une activité rémunérée selon l'origine sociale (%) (n = 1170).

	Cela m'est indispensable pour vivre	Ça me fait de l'argent de poche	Cela me permet d'améliorer mon niveau de vie	Cela me permet d'occuper mon temps libre	Cela m'assure d'être indépendant-e de mon ou mes parent(s)	Cela me permet d'acquérir une expérience professionnelle
Situation financière très facile	9,3	74,1	50,0	44,4	44,4	22,2
Situation financière facile	20,3	63,6	53,8	51,7	44,8	18,9
Situation financière ni difficile ni facile	38,0	50,2	50,8	38,9	43,0	19,3
Situation financière difficile	66,1	34,6	44,9	26,0	35,6	6,5
Situation financière très difficile	84,5	20,4	18,4	17,5	28,2	4,9
<i>p valeur</i>	< 0,001	< 0,001	< 0,001	< 0,001	0,024	< 0,001

Parmi les répondant-es bénéficiant d'au moins une aide sociale¹¹, **36,3%** occupent un emploi, tandis que parmi celles et ceux n'en ayant pas, ce taux monte à **46,4%** (*p* valeur < 0,001). **On peut donc supposer que des aides sociales (lorsqu'elles sont de montants suffisants pour protéger effectivement de la précarité) prémunissent les étudiant-es de la nécessité de travailler.**

LES EMPLOIS ETUDIANTS

NATURE DES EMPLOIS

Les emplois les plus souvent mentionnés par les répondant-es sont ceux qui relèvent de l'hôtellerie et restauration (« horeca ») (30%), et de la vente dans le commerce ou la distribution (24%). Le soutien scolaire (14,4%) et le baby-sitting et la garde d'enfants (14,1%) sont souvent mentionnés également, et 10,4% des travailleur-ses enquêtés occupent des jobs étudiants à l'ULB.

Le tableau 2 récapitule les types d'emplois recensés sous forme de typologie :

Tableau 2 : typologie des emplois occupés par les répondant-es ayant déclaré travailler pendant l'année académique (%) (n = 879).

Emplois en lien avec le public	57,1	Serveur-se, cuisinier-e, réceptionniste, concierge (restauration, hôtellerie, particulier-es) Vendeur-euse, caissier-e dans le commerce ou la distribution Accueil, administratif (accueil, standard, bureautique, informatique, web, e-communauté...) Hôte-sse, événementiel, Street-marketing, collecteur-riche de dons
Emploi en lien avec les enfants (sauf enseignement)	28,9	Soutien scolaire, cours particuliers Baby-sitting, garde d'enfants* Animateur-riche socioculturel-le, éducateur-riche sportif-ve Autre activité liée à vos études
Autres emplois non qualifiés	26,8	Autre activité non liée à vos études Manutention, magasinage et logistique Nettoyage (hors particulier-e) Travaux à domicile (aide aux personnes dépendantes, garde d'animaux, travaux ménagers, bricolage...) Coursier-e, livreur-se, chauffeur-e (VTC...) Travaux agricoles (vendanges, cueillettes...) Enquêteur-se, employé-e de centre d'appel Escorting, travail du sexe ou toutes autres formes de services sexuels rémunérés Bâtiment et construction
Emplois qualifiés ou en lien avec les études	13,7	Elève-assistant-e à l'ULB Assistant-e clinicien-ne, candidat-e en médecine générale, candidat-e spécialiste en médecine Enseignant-e (hors cours particuliers)
Emploi à l'ULB (hors internat et assistant-es)	10,2	Autre job étudiant à l'ULB (administratif, ménager, horeca, etc.)

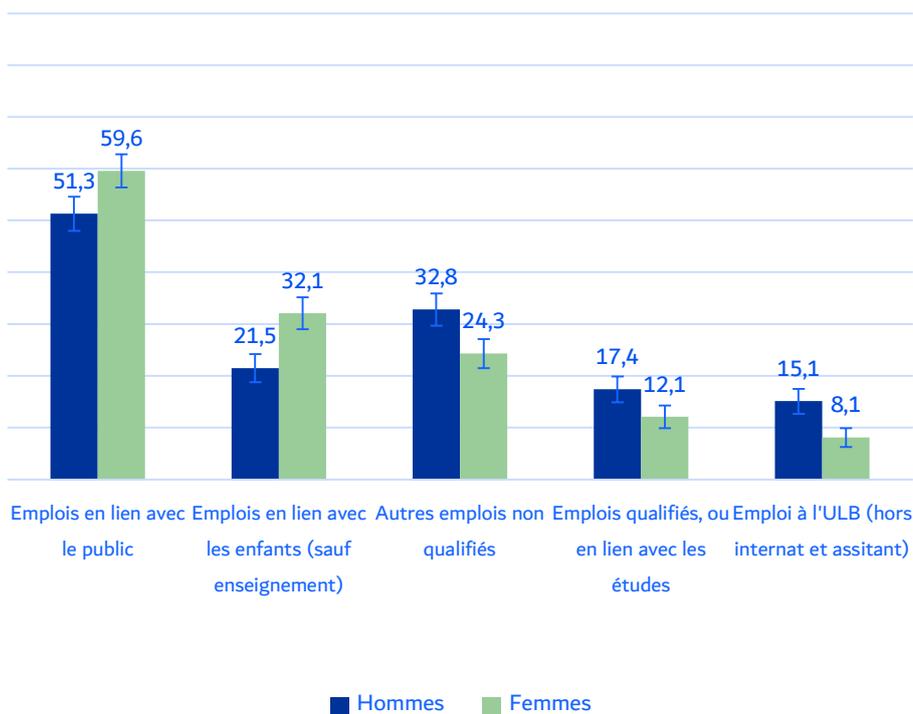
Note : les répondant-es avaient la possibilité d'indiquer plusieurs emplois.

¹¹ Bourses de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aides du SSE, aides du CPAS (RIS), allocation handicap, ou autres bourses d'étude.

La majorité des travailleur-ses ont un emploi repris dans la catégorie « en lien avec le public » (57,1%), mais des portions importantes occupent également des emplois en lien avec les enfants (28,9%), et la catégorie des « autres emplois non qualifiés » réunit 26,8% des répondant-es employés. La part de celles et ceux qui ont un emploi qualifié ou en lien avec les études est plus réduite (13,7%).

Les données de l'enquête font apparaître des variations notables dans le type d'emplois occupés du point de vue du genre. Les travailleuses sont ainsi de plus grandes proportions à déclarer faire du baby-sitting (18,8%) que les travailleurs (3,1%) et de la vente dans la distribution (26,1% des femmes contre 19,2% des hommes), alors que les hommes sont de plus grandes proportions à faire de la manutention (9,6% d'entre eux contre 1,7% des femmes).

Figure 3 : types d'emplois occupés selon le genre [%] (n = 879)



La figure 3 fait apparaître les variations selon le genre d'après la typologie présentée dans le tableau 2. **Les femmes occupent plus souvent, en proportion, des emplois en lien avec le public ou avec les enfants.** Les répondants, eux, ont plus souvent des activités reprises dans la catégorie des « autres emplois non qualifiés », dans les catégories des emplois qualifiés, et des emplois à l'ULB.

On observe également des variations importantes dans les types d'emplois occupés selon la nationalité. Les Belges ont déclaré pour plus de la moitié occuper des emplois en contact avec le public (58,6%), tout comme les autres répondant-es d'Europe de l'Ouest (45,7%), d'Europe de l'Est (54,2%), et de France (61,5%). Les emplois dans la restauration sont fort représentés chez les répondant-es de toutes nationalités, mais **de significativement moins grandes proportions de répondant-es non-européen-nes occupent des emplois dans la vente (8,8%), comparativement aux Belges (27,3%) ou autres autres Européen-nes (21,9%)** (p valeur < 0,001).

P valeurs : en lien avec le public = 0,028 ; en lien avec les enfants = 0,002 ; autres emplois non qualifiés = 0,011 ; emplois qualifiés (...) = 0,046 ; emplois à l'ULB = 0,003.

Note : les répondant-es avaient la possibilité d'indiquer plusieurs emplois.

Tableau 3 : typologie des types d'emplois occupés pendant l'année académique selon la nationalité (%) (n = 879).

	Emplois en lien avec le public	Emplois en lien avec les enfants (sauf enseignement)	Autres emplois non qualifiés	Emplois qualifiés, ou en lien avec les études	Emplois à l'ULB (hors internat et assitant)
Belgique	58,6	32,8	24,5	13,6	8,9
Europe de l'Ouest*	45,7	30,4	30,4	21,7	4,3
Europe de l'Est	54,2	12,5	33,3	25,0	12,5
France	61,5	22,9	23,9	12,8	11,0
Autres pays	50,0	17,9	21,4	17,9	7,1
Maghreb	63,2	15,8	15,8	10,5	26,3
Afrique Subsaharienne	44,6	14,3	58,9	3,6	23,2

*La catégorie Europe de l'Ouest exclut la Belgique et la France, deux catégories suffisamment représentées pour former des catégories distinctes.

Une ségrégation raciale du marché du travail étudiant :

Le tableau 4 fait apparaître que les répondant-es d'Afrique Subsaharienne occupent en majorité (58,9%) des emplois non-qualifiés (dont nettoyage, travaux à domicile, manutention). Si les travaux à domicile concernent 2,2% de l'ensemble des travailleur-ses, ce taux monte à 8,9% chez les répondant-es d'Afrique subsaharienne. De même, **le nettoyage concerne 3,7% de l'ensemble des travailleur-ses de l'échantillon, mais 16,1% des répondant-es d'Afrique subsaharienne**. La manutention, effectuée par 4% des travailleur-ses, est pratiquée par 30,4% des répondant-es d'Afrique subsaharienne et 11% des répondant-es des « autres pays » non-Européens.

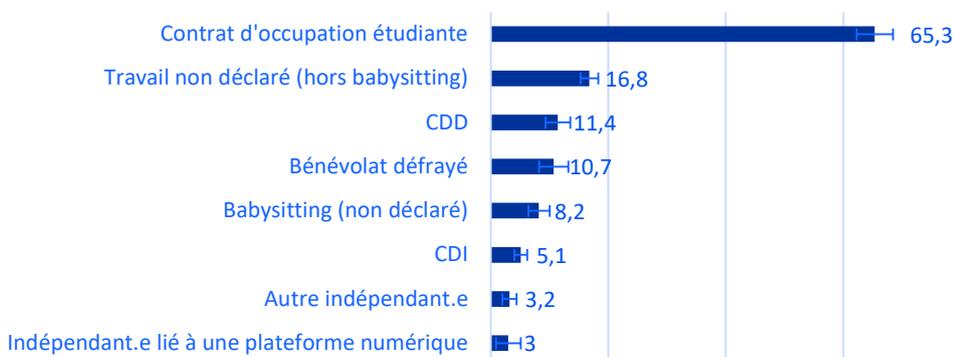
Les emplois dans le nettoyage et la manutention sont soumis à des dynamiques très similaires, et malgré leur faible représentation, on observe que leur pratique varie significativement selon plusieurs variables : **les répondant-es occupant ces emplois sont plus souvent précaires (niveau de privations élevé), d'origine sociale défavorisée, et plus âgés**. Ceci est certainement en partie influencé par la nationalité des répondant-es occupant ces emplois, car comme le rapport sur la situation économique des étudiant-es l'a montré (OVE, 2023), les répondant-es non-Européen-nes tendent à être plus âgé-es et plus précaires.

Les emplois en lien avec les enfants (babysitting, soutien scolaire) sont en revanche plus souvent pratiqués par les répondant-es d'Europe de l'Ouest (Belgique et France incluses).

On remarque aussi que l'ULB embauche respectivement 26,3% et 23,2% des travailleur-ses du Maghreb, et d'Afrique subsaharienne. Ces proportions sont significativement plus élevées que chez les répondant-es d'autres nationalités. Ceci pourrait s'expliquer par un biais d'échantillonnage et pourrait être davantage étudié à partir d'un focus sur l'ULB comme employeur de travail étudiant.

TYPES DE CONTRATS

Figure 4 : types de contrats occupés par les salarié-es [%] (n = 865)



* Cette question (sur les types de contrats) est distincte de la question dont nous parlons juste avant, sur la nature des emplois. Les données sur le babysitting sont donc différentes car ne font pas référence à la même chose.

65,3% des répondant-es travaillent sous contrat d'occupation étudiante. Cependant, les travailleur-ses de plus de 27 ans sont de moins grandes proportions à occuper ce type de contrat (46,6%) ou à faire du bénévolat défrayé (2,5%), au profit de contrats en CDI (12,6%) ou CDD (16,2%). On remarque également que le babysitting est bien plus souvent pratiqué par les plus jeunes (11,2% des moins de 20 ans, contre 3,1% des plus de 27 ans).

Les répondant-es d'origine sociale défavorisée étaient une proportion plus importante à être en CDD (17,4%, d'entre ces dernières, contre 9,2% des travailleur-ses d'origine sociale moyenne, et 10,6% des travailleur-ses d'origine sociale défavorisée). Pour les autres types de contrats, on n'observe pas de variations selon l'origine sociale.

Enfin, les Belges étaient une proportion significativement plus importante à faire du bénévolat défrayé (13,3%), contre 8,5% des répondant-es travailleur-ses d'Europe de l'Ouest, et environ 5% pour les autres nationalités.

L'IMPACT DE L'EMPLOI SUR LES ETUDES

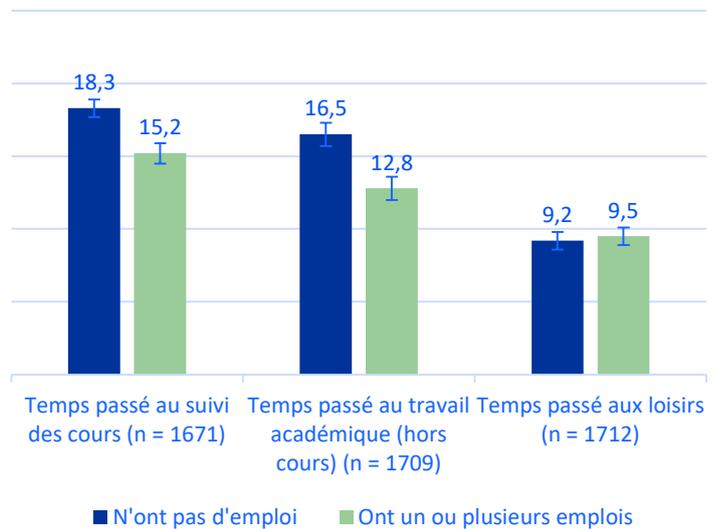


ARTICULATION DES TEMPS DE VIE

La gestion du temps semble être intimement liée au contexte socio-économique des étudiant-es. Nous avons notamment observé que les plus précaires montraient une plus grande insatisfaction générale vis-à-vis de leurs emplois du temps que les autres. En effet, **34,6%** des employé-es voudraient passer plus de temps au suivi des cours, et **65,9%** voudraient consacrer plus de temps à leur travail personnel en lien avec les études. Ces proportions sont respectivement de 18,9% et de 53% pour les non employé-es (p valeurs < 0,001).

Si on compare les temps de vie au fait d'occuper un emploi ou non, on constate que les travailleur-ses passent moins de temps au suivi des cours et au travail académique que les autres, mais que le temps passé aux loisirs ne varie pas selon le fait d'occuper un emploi ou non (cf. Figure 5).

Figure 5 : Temps de vie hebdomadaires (heures)

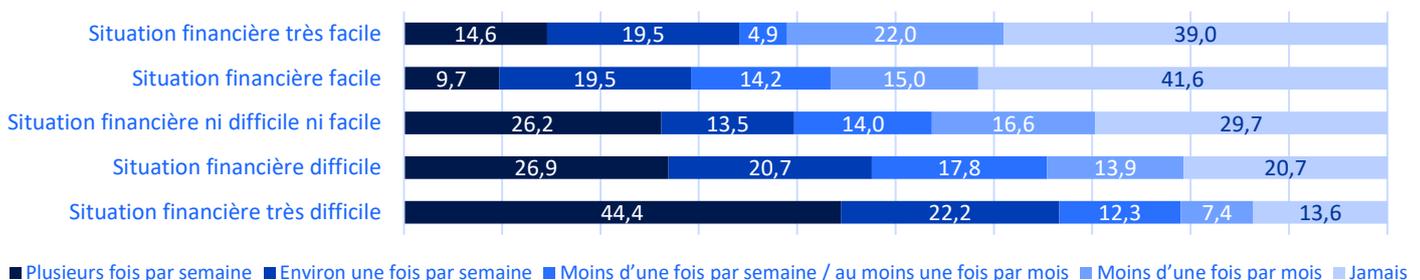


P valeurs : suivi des cours < 0,001, travail académique < 0,001, loisirs = 0,587.

DES INEGALITES FACE A L'EMPLOI

La figure 6 montre que les plus précaires ratent plus souvent les cours à cause du travail. **Les travailleur-ses en situation financière très difficile sont en effet près de la moitié (44,4%) à rater les cours plusieurs fois par semaine à cause de leur activité salariée**, contre 14,6% de celles et ceux en situation financière facile.

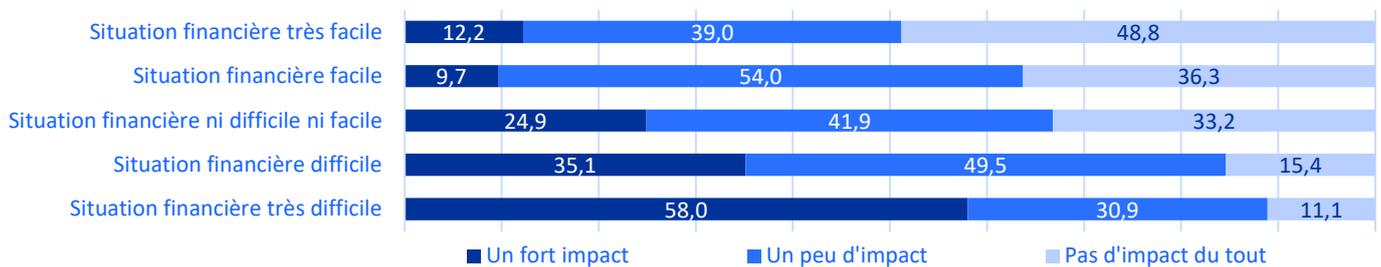
Figure 6 : fréquence à laquelle les répondant-es ont raté les cours à cause du travail selon leur situation financière [%] (n = 672)



P valeur < 0,001.

De manière similaire, les travailleur-ses les plus précaires déclarent **environ 5 fois plus souvent (58%) que leurs emplois ont un fort impact leur capacité à se préparer correctement aux examens**, que celles et ceux n'ayant pas de difficultés financières (**12,2%**) (cf. Figure 7).

Figure 7 : évaluation de l'impact du travail sur la capacité à se préparer aux examens selon leur situation financière [%] (n = 672)

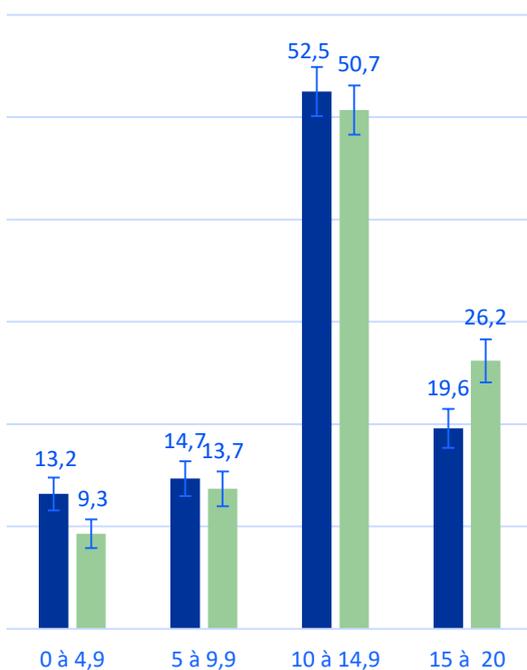


P valeur < 0,001.

REUSSITE ACADEMIQUE



Figure 8 : moyennes annuelles sur 20 selon le fait d'occuper un emploi ou non pendant l'année académique [%] (n = 1660)



P valeur < 0,001.

La question de la réussite est cruciale, l'obtention d'un diplôme étant ce qui protège le plus efficacement du chômage, et donc de la précarité. L'IWEPS¹² montre en effet qu'en Wallonie, en 2023, le taux d'emploi variait significativement en fonction du niveau de diplôme. **Chez les 25 à 49 ans, 89% des diplômés du supérieur étaient en emploi, contre 74% de celles et ceux ayant fini le secondaire supérieur, et 37% seulement des personnes ayant été jusqu'à l'enseignement primaire ou n'ayant pas de diplôme.**

Dans les données de notre enquête, nous constatons que les travailleur-ses ont des moyennes équivalentes, voire supérieures à celles et ceux n'ayant pas d'emploi. En effet, **26,2%** des travailleur-ses ont entre 15 et 20 (sur 20) de moyenne annuelle aux examens, contre **19,6%** des non travailleur-ses (cf. Figure 8).

Cela peut paraître contradictoire avec les éléments présentés précédemment, dans lesquelles nous mettions en avant que les répondant-es employé-es faisaient face à plus d'obstacles dans leur parcours académique, fait soutenu par nombre d'enquêtes, montrant que le travail salarié nuit fortement à la réussite, bien que cela varie selon différents facteurs, dont notamment de la nature de l'emploi et le nombre d'heures travaillées^{13,14,15}. Un emploi lié aux études pourra être un facteur favorisant la réussite, et l'inverse sera un facteur défavorable. Certaines sources avancent plus spécifiquement que l'emploi salarié peut avoir un effet bénéfique sur les études en-deçà de 15h¹⁶ ou 16h¹⁷ par semaine. Au-delà de cette quantité, il devient, à l'inverse, nuisible à la réussite. Les données de la présente enquête mériteraient d'être enrichies d'informations sur le nombre d'heures consacrées au travail salarié chaque semaine, pour déterminer plus précisément si cela influence le fait que les

salarié-es de l'ULB tendent à réussir mieux que les autres.

¹² IWEPS. (2025). Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme.

¹³ Observatoire de la Vie Étudiante. (2021). France. Activité rémunérée des étudiant-e-s – Enquête Conditions de vie des étudiant-e-s 2020.

¹⁴ INSEE. (2009). L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires.

¹⁵ Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR). (2019). L'emploi étudiant (Rapport n°2019-075, septembre 2019). Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

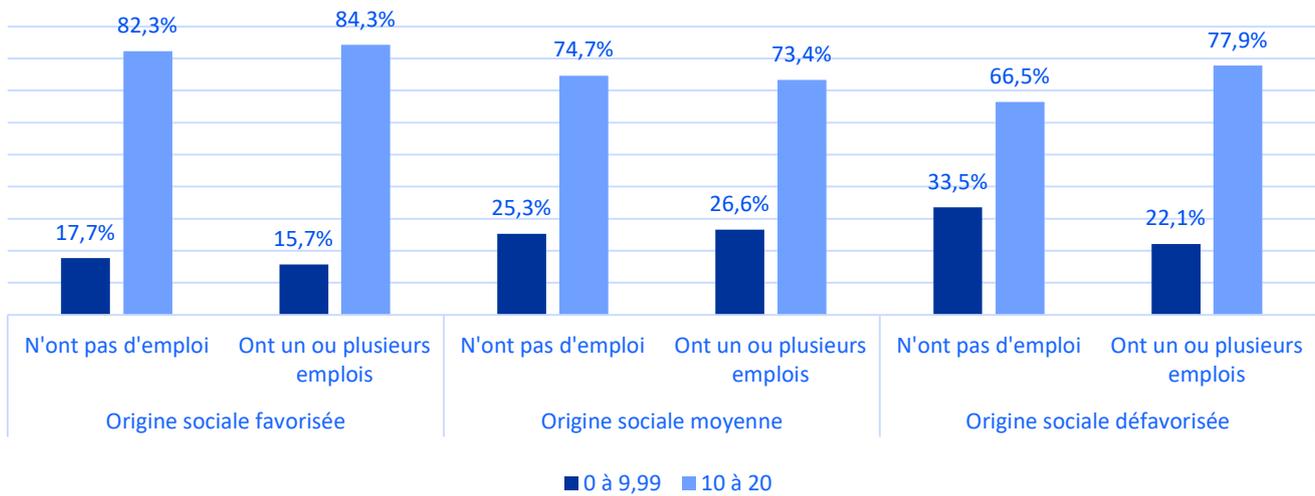
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/IGESR_rapport2019_Emploi_etudiant_1327702.pdf

¹⁶ Réseau réussite Montréal. (2021). La conciliation études-travail.

¹⁷ Bérail L. (2007), Le travail étudiant, rapport et avis du Conseil économique et social. Paris : les Journaux Officiels, p. 5.

Si on opère une distribution des moyennes chez les étudiant.es en emploi ou non selon l'origine sociale, on ne voit de variation significative que pour les répondant.es d'origine sociale défavorisée. Chez ces dernier.es, la réussite est meilleure chez celles et ceux occupant un emploi, qui sont 77,9% à avoir des résultats supérieurs à 10/20, contre 66,5% de celles et ceux ne travaillant pas (cf. Figure 9).

Figure 9 : moyennes annuelles selon l'origine sociale et le fait de travailler ou non (%) (n = 1459)



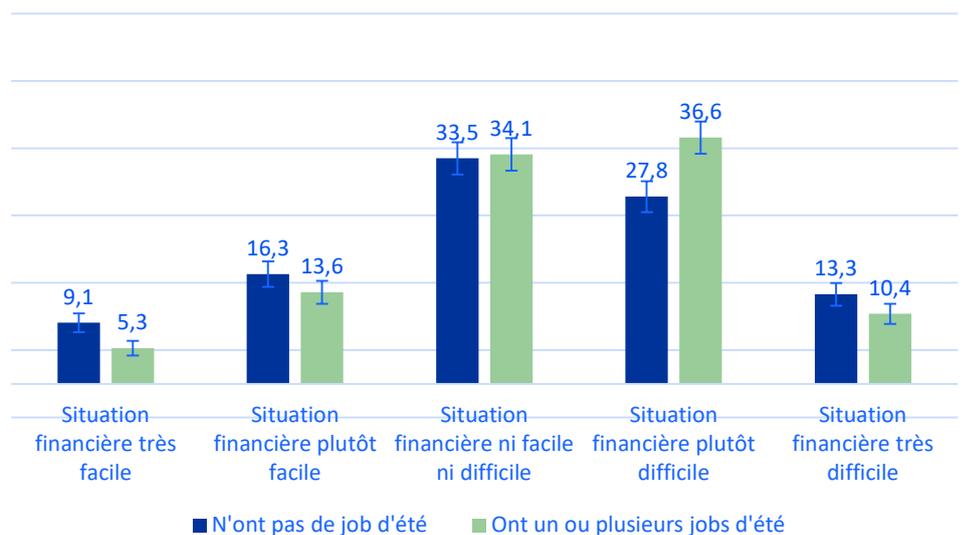
P valeurs : OS favorisée = 0.538, OS moyenne = 0.752, OS défavorisée = 0.031.

LES EMPLOIS SAISONNIERS

24,7% des répondant.es ont déclaré occuper un emploi pendant les congés d'été. On n'observe strictement aucune variation de ce taux selon l'origine sociale, mais il existe des variations selon la situation financière.

Globalement, il semblerait que les personnes ayant un job d'été sont plus susceptibles d'être en situation financière « difficile » que « très difficile » (cf. Figure 10). Faute d'autre élément d'explication, on peut émettre l'hypothèse que le fait d'occuper un emploi pendant l'été permet aux étudiant.es de limiter leur risque d'être dans une précarité extrême.

Figure 10 : situation financière des répondant.es ayant un job d'été (%) (n = 1515)



P valeur = 0,003

POUR CONCLURE

Nous avons constaté que le travail étudiant concerne près de la moitié des étudiant-es, et que ces dernier-es ont un rapport différencié à leur emploi selon leur niveau de précarité. **Les emplois des plus précaires sont bien souvent indispensables à leur subsistance, ce qui limite leur capacité à prioriser leurs études face à ces emplois...** non dispensables, et impacte leur capacité à mener leurs études dans de bonnes conditions. Chez les plus favorisés, l'emploi est plus souvent (mais pas uniquement) un revenu d'appoint, et peut donc plus facilement être laissé de côté lorsqu'il faut se concentrer sur les études, comme lors des examens.



L'enquête sur les ressources économiques de l'OVE de l'ULB a montré que les étudiant-es les plus en difficulté sur le plan socio-économique ont de moins bons résultats académiques¹⁸. La recherche-action « Lutter contre l'échec »¹⁹, financée par l'UCLouvain - Saint-Louis, avance des constats similaires, et montre que la qualité de l'investissement dans les études est prédictive de la réussite (présence aux cours, nombre d'heures investies dans le travail académique, etc.). Or nous avons vu dans cette fiche de synthèse que l'organisation du temps est cruciale, au désavantage des plus précaires, qui sont plus souvent frustrés-es de ne pouvoir passer autant de temps que souhaité à étudier. Il est évident que dans ce contexte, **l'emploi étudiant n'a pas le même impact sur les étudiant-es selon leur situation socio-économique.**

Néanmoins, si les plus précaires (travailleur-ses ou non) semblent avoir une moins bonne réussite académique, il faut souligner que **les étudiant-es qui ont un emploi semblent avoir une meilleure réussite académique que celles et ceux n'en ayant pas.** Il manque d'éléments complémentaires pour interpréter ces résultats (le nombre d'heures travaillées, notamment), mais on pourrait éventuellement formuler l'hypothèse que choisir d'étudier, même si cela implique de devoir occuper un emploi en parallèle, suggère un investissement important, qui encouragerait peut-être un travail plus assidu et donc une meilleure réussite. En outre, **au-delà des effets de l'emploi sur le déroulement des études et la réussite, il serait légitime de se questionner sur les impacts de ce double emploi du temps et de la charge mentale associée à la précarité sur le bien-être et la santé mentale.**

On remarque également une ségrégation genrée et raciale du marché du travail étudiant, préceuseure des inégalités d'opportunités et de rémunération préexistantes sur le marché du travail. **On retient particulièrement la sur-représentation des travailleur-ses d'Afrique subsaharienne dans les emplois non qualifiés avec un fort taux de pénibilité** (nettoyage, manutention, bâtiment, travaux à domicile, etc.), et le fait que les emplois en lien avec les enfants soient plus souvent occupés par les répondant-es d'Europe de l'Ouest.

Il paraît à présent important de mettre ces constats en perspective avec les évolutions récentes du cadre politique entourant le travail étudiant. Comparée à d'autres pays européens, la Belgique offre un cadre relativement souple et incitatif pour les employeurs, mais moins protecteur pour les jeunes travailleur-ses. Depuis le 1er janvier 2025, les étudiant-es sont autorisé-es à travailler jusqu'à 650 heures par an sous contrat étudiant, avec des cotisations sociales réduites (2,71 % pour l'étudiant-e). Au-delà de ce seuil, les cotisations sociales ordinaires s'appliquent (13,07 %), ce qui diminue le salaire net. Cette mesure s'inscrit dans la continuité d'une série d'élargissements progressifs de ce quota horaire — passé de 475 heures (avant 2023) à 600 heures en 2023-2024. Si l'objectif affiché est d'offrir plus de flexibilité, à la fois pour répondre aux besoins des employeurs et pour permettre aux étudiant-es de financer leurs études, cette lecture mérite d'être interrogée. Les secteurs qui recrutent massivement des jobistes — comme l'intérim, l'horeca ou le commerce — bénéficient largement de cette main-d'œuvre bon marché et très flexible, sans offrir de véritables perspectives de stabilité. **Tout ceci tend à normaliser l'emploi étudiant comme source de financement primaire des études, structurellement intégré à la vie étudiante (plutôt que comme ressource d'appoint), au détriment de politiques de soutien structurel à l'enseignement supérieur et aux étudiant-es précarisés. Dans un système éducatif qui n'est à ce jour pas prévu pour cumuler études et emploi, les plus précaires, devant accumuler plus d'heures de travail et devant plus souvent sacrifier leur travail académique au profit de leur emploi, sont désavantagés.** Par ailleurs, le système actuel repose sur un calcul d'heures et non de jours prestés, ce qui complique la gestion des droits sociaux (allocations familiales, fiscalité...) et rend la situation floue pour de nombreux-ses jeunes.

¹⁸ Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) de l'ULB. (2024). Enquête sur les ressources économiques des étudiant-es. Université libre de Bruxelles.

¹⁹ Marquis, N., Dal, C., Degraef, V., & Dejean, K. (2024). Lutter contre l'échec, repenser la relation pédagogique. UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. <https://www.uclouvain.be/fr/sites/saint-louis-bruxelles/news/lutter-contre-l-echech>

BIBLIOGRAPHIE

- **Bérail L.** (2007), Le travail étudiant, rapport et avis du Conseil économique et social. Paris : les Journaux Officiels, p. 5.
- **De Vil, P., Carlier, C., & Maroy, C. (2022).** *L'accès à l'enseignement supérieur en Belgique francophone : quels défis pour une démocratisation réelle ?* Cahiers du Girsef, n°127, UCLouvain. Disponible à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/chercher/girsef/les-cahiers-du-girsef.html>
- **Federia.** (2024). Baromètre des loyers 2024.
- **INSEE.** (2009). *L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires.*
- **Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR).** (2019). L'emploi étudiant (Rapport n°2019-075, septembre 2019). Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/IGESR_rapport2019_Emploi_etudiant_1327702.pdf
- **IWEPS.** (2025). Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme. Consulté à l'adresse : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-25-64-ans-selon-niveau-de-diplome>
- **Office national de sécurité sociale (ONSS).** (2025). *Statistiques trimestrielles des étudiants.* Consulté à l'adresse <https://www.onss.be/stats/statistiques-trimestrielles-des-etudiants>
- **ONSS (2023).** *Données annuelles des étudiants jobistes.* Office National de Sécurité Sociale. Disponible à l'adresse : <https://www.onss.be/stats/donnees-annuelles-des-etudiants>
- **Marquis, N., Dal, C., Degraef, V., & Dejean, K.** (2024). Lutter contre l'échec, repenser la relation pédagogique. UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. <https://www.uclouvain.be/fr/sites/saint-louis-bruxelles/news/lutter-contre-l-echec>
- **Observatoire de la vie étudiante (OVE) de l'ULB.** (2022). *Le logement des étudiant-es* (édition 2022). Université libre de Bruxelles.
- **Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) de l'ULB.** (2024). Enquête sur les ressources économiques des étudiant-es. Université libre de Bruxelles.
- **Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) France.** (2021). *Activité rémunérée des étudiant-e-s – Enquête Conditions de vie des étudiant-e-s 2020.* <https://www.ove-national-education.fr/wp-content/uploads/2021/12/Fiche-CDV2020-Activite-remuneree.pdf>
- **Réseau réussite Montréal.** (2021). La conciliation études-travail.
- **SPP Intégration sociale. (2023).** *MI-IS Focus – Jeunes et étudiants.* Bruxelles : Service Public de Programmation Intégration sociale. Consulté à l'adresse : https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/MI-IS%20FOCUS%202023%20-%20Jeunes%20et%20Etudiants_1.pdf
- **Statbel.** (2024). *Indice des prix à la consommation harmonisé (IPC harmonisé) – Données ouvertes 1996–2024.* Office belge de la statistique. Récupéré de <https://data.gov.be/en/datasets/nodeid4812>
- **Statbel.** (2025, 29 janvier). *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.* Consulté le 17 avril 2025, à partir de <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>